



MICHEL SAPIN  
MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

## **70 ans de l'Ordre des experts-comptables**

**Discours de clôture de Michel SAPIN,  
ministre des Finances et des Comptes publics**

***Pavillon Gabriel***

*Mardi 15 septembre 2015*

Contact presse :

Cabinet de Michel SAPIN

01 53 18 41 13



Monsieur le Président,  
Mesdames et messieurs,

Je suis évidemment très heureux que vous m'ayez convié à cet anniversaire des 70 ans de l'ordonnance du 19 septembre 1945, qui a posé le cadre moderne d'exercice de l'expertise comptable en France. C'est d'abord un plaisir de partager avec vous ce moment à la fois solennel et convivial, mais c'est aussi une chance, en tant que ministre des Finances, de m'exprimer devant vous et de vous adresser un certain nombre de messages.

Je voudrais commencer en rappelant, même si c'est une évidence, le formidable rôle d'interface entre l'Etat et les entreprises que joue votre profession depuis 70 ans. Par interface, je veux bien sûr dire qu'elle fonctionne à double sens :

Vous êtes d'abord, pour le Gouvernement et l'administration, des observateurs de terrain, parfois des lanceurs d'alerte, sur la situation de l'économie française. Informés en permanence sur la santé objective des entreprises, mais aussi sur le ressenti, plus subjectif mais tout aussi important, des chefs d'entreprise et des directeurs financiers, vous êtes une source d'information très précieuse pour les pouvoirs publics. Vous êtes déjà à ce titre des interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics pour la conception, la préparation et la mise en œuvre de la plupart des mesures économiques et financières. Statexpert, l'outil d'analyse présenté ce soir, permettant de mesurer en temps réel l'impact des politiques publiques sur les TPE-PME, marque un nouveau saut qualitatif dans ce rôle de sentinelle économique. Je ne peux que m'en réjouir et vous encourager dans cette démarche.

En sens inverse, les experts-comptables sont aussi un relais indispensable de la politique économique et des impulsions données par le Gouvernement au service de la croissance et de l'emploi.

Je pense bien sûr à la mise en œuvre du Pacte de responsabilité et de solidarité, et en son sein au Crédit d'impôt compétitivité emploi. Ce dernier, notamment grâce à votre mobilisation pour le faire connaître et le faire demander par vos clients, décolle en 2015 et devrait atteindre environ 17,3 Mds €, soit 900 M€ de plus que prévu. Dans de tels dispositifs de soutien à la compétitivité, on voit à quel point l'appropriation par les entreprises est clef : c'est notamment grâce à votre pédagogie que nous sommes parvenus à faire comprendre que le CICE est un droit, et que le demander n'est pas et ne sera pas un facteur de déclenchement du contrôle fiscal. Pour l'année à venir, je vous adresse d'ores et déjà un message : encouragez les entreprises à demander le remboursement de CICE le plus tôt possible dans l'année, sans attendre mai ou juin. Cette anticipation sera pour les entreprises un précieux gain de trésorerie et permettra d'étaler la charge des services de la DGFIP, ce qui la rendra d'autant plus réactive (le délai moyen de remboursement est aujourd'hui de 17 jours). Le Pacte, c'est aussi la baisse des cotisations déjà effectuée et celle qui le sera au titre de 2016 : c'est une baisse du coût du travail qui doit aider à embaucher davantage.

Je pense aussi à des mesures plus récentes, et notamment au dispositif exceptionnel de suramortissement. La consommation des ménages se tient bien – avec des hausses de pouvoir d'achat qui la soutiennent, dans un contexte d'inflation très faible ; les exportations accélèrent, aidées par les mesures pro-compétitivité que sont le CICE et le Pacte, ainsi que par un euro moins fort qu'auparavant ; les marges des entreprises se restaurent. Ce sont autant de facteurs qui doivent d'autant plus inciter à investir qu'un dispositif de suramortissement des investissements réalisés d'ici mi-avril prochain est en place. Je vous encourage à continuer de le promouvoir !



Votre rôle d'intermédiaire de confiance apporte également aux entreprises comme à l'Etat une plus grande sécurité dans l'application des textes. Même si ce rôle est parfois complexe, il est fondamental dans le maintien d'un haut niveau de qualité de gestion des entreprises et, disons-le, dans la prévention de la fraude. Vous participez ainsi à l'intégrité de notre tissu économique et à la préservation tant du pacte républicain, dont le civisme fiscal est une composante essentielle, que d'une concurrence non faussée entre les entreprises. Je me réjouis bien sûr à ce titre du nouveau dispositif de lutte anti-blanchiment qui va être, dans les prochaines semaines, inscrit dans le règlement intérieur de votre Ordre. C'est une remarquable prise de conscience et de responsabilité, qui permettra d'accompagner dans les faits la mobilisation du Gouvernement contre la fraude et le blanchiment.

Vous nous accompagnez aussi dans des chantiers structurants.

Vous avez un rôle crucial à jouer au service de deux autres grandes mutations auxquelles votre profession participe directement : la simplification des obligations fiscales, sociales et comptables, d'une part, et la modernisation des rapports avec l'administration, d'autre part – avec notamment le chantier du prélèvement à la source. Ce sont bien souvent deux faces d'une même pièce, la dématérialisation des procédures étant notamment un instrument à la fois de rationalisation et de modernisation des relations entre l'Etat et les usagers. Et en ce domaine également, les experts comptables jouent un rôle primordial.

En matière de finances sociales par exemple, la mise en œuvre de la Déclaration sociale nominative (DSN), qui se déploie progressivement, reposera en partie sur votre mobilisation. 37 000 entreprises, employant 8,5 millions de personnes, ont déjà opté pour cette nouvelle modalité de déclaration et de paiement des cotisations. Mais le chemin qui reste à parcourir est long : pour opérer le basculement vers la DSN des plus petites entreprises, un travail de conviction et d'adaptation très important reste à fournir. Je n'ignore pas que ce basculement représente un changement de grande ampleur pour les cabinets d'expertise comptable eux-mêmes, et pas seulement pour leurs clients ; j'y reviendrai. Mais je vous appelle d'ores et déjà à faire de l'année 2016 une année de communication active sur les avantages de la DSN, en termes de fiabilité, de simplicité et de sécurité juridique.

Toujours dans le domaine social, je pense également au bulletin de paie, que nombre de vos cabinets établissent souvent pour le compte de leurs clients. Là aussi, les experts-comptables ont été associés aux travaux conduits à la demande du Gouvernement, pour faire des propositions dans le sens de la lisibilité et de la clarification. Même si les éditeurs de logiciels de paie doivent eux aussi se mettre au diapason de l'évolution réglementaire, nous comptons sur vous pour promouvoir et appliquer ce modèle simplifié, plus lisible pour le salarié et qui permettra aussi de mieux expliquer, en les faisant apparaître, les baisses de charges sociales engagées par le Gouvernement au service de l'emploi.

En matière fiscale, le grand chantier qui débute est bien sûr celui du prélèvement à la source. Vous avez conscience, je le sais, qu'il s'agit d'une grande opportunité de modernisation ; mais je mesure également que cette annonce suscite quelques appréhensions dans votre profession. A ce titre, je tiens à vous rassurer sur notre démarche : elle sera graduelle, transparente et inclusive. Elle sera marquée par une large consultation des professionnels et par la rédaction d'un livre blanc au cours de l'année 2016, qui recueillera les fruits de cette concertation et sera suivi d'un débat plus large.

Vous le savez, le Gouvernement prête plus largement une grande attention à vos contraintes, à vos demandes et surtout à vos propositions.



Ce fut le cas en matière de simplification : nous avons ainsi entendu répondre à une demande des experts-comptables en alignant les dates limites des déclarations de résultat et d'IS, de CVAE et de TVA, afin que l'ensemble de ces déclarations puissent être traitées d'un seul tenant, sans que l'expert-comptable ait à revenir plusieurs fois sur le même dossier. Cet alignement sur une même date, fixée au plus tard début-mai pour des raisons budgétaires que vous comprendrez, prendra pleinement effet l'année prochaine après une année 2015 de transition. Nous avons également répondu à votre demande sur l'auto-liquidation de la TVA, même si je sais que vous souhaiteriez voir ce dispositif étendu. Cette demande se heurte, vous le savez, à des obstacles juridiques. J'observe en outre qu'aux Etats-Unis, où cela est pratiqué avec les *Sales tax*, la fraude est plus élevée.

La suppression d'une dizaine de déclarations spécifiques à des crédits d'impôts (dont le CICE) est encore un autre exemple, et d'autres mesures de simplification que vous avez appelées de vos vœux sont envisagées pour l'avenir : la centralisation et la dématérialisation du paiement de la Tascom par exemple.

Conformément à vos vœux, la possibilité vous a également été donnée cette année de télédéclarer l'impôt sur le revenu de vos clients entrepreneurs. C'est un enrichissement de votre offre de service et une vraie simplification, pour vos clients comme pour l'administration fiscale. Après avoir franchi la barre des 300 000 déclarations cette année, il nous faut viser, dès l'année prochaine, un objectif beaucoup plus ambitieux, pour tendre vers le million de télédéclarations.

Nous restons enfin à l'écoute pour ce qui touche à la transformation de votre profession elle-même. Car 70 ans après l'ordonnance de 1945, l'expertise comptable est en pleine mutation. La loi pour la Croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques offre en effet de nouvelles opportunités pour les experts-comptables ; je pense notamment à l'extension du domaine d'intervention des experts-comptables, auprès de clients dont ils ne tiennent pas la comptabilité, et au développement de l'interprofession, qui vous permettront de multiplier et diversifier vos services ou vos implantations territoriales. D'autres dispositions, vous le savez, n'ont pas pu prospérer, en matière de rémunération au succès, de services annexes ou de statut d'expert-comptable en entreprise. En concertation avec vous, le Gouvernement tentera de formuler de nouvelles propositions pour avancer sur ces thématiques.

Pour répondre aux orientations du Gouvernement, vous allez aussi introduire, dans vos règles de candidatures pour les élections aux conseils régionaux et supérieur, des principes nouveaux imposant une représentation des femmes au moins égale à leur proportion dans la population, régionale ou nationale, des experts-comptables. Je sais que c'est une évolution que vous vous êtes pleinement appropriée, et je m'en félicite.

Votre profession est donc une profession qui évolue, qui se modernise. C'est une profession vivante, que 70 années d'existence ont rendu essentielle à notre économie. Je me réjouis donc de la voir s'engager, y compris aux côtés de l'Etat, dans de nouveaux chantiers et de nouveaux défis.

Je vous remercie.